

CHSCT-M du 11 juillet 2017

Amiante : Une accumulation de dossiers !

Ce premier compte rendu sera uniquement consacré aux problématiques liées à l'amiante.

De nombreux groupes de travail ont précédé ce CHSCT-M sur cette seule problématique.

La lettre du CHSCT-M sera diffusée dans les tous prochains jours sur les autres points inscrits à l'ordre du jour de ce CHSCT-M.

Comité experts amiante RH

Un comité experts RH s'est tenu le 27 avril 2017 et a traité principalement :

- de la création d'une Allocation de Cessation Anticipée d'Activité (ASCAA) pour la Fonction publique de l'Etat. Ce dispositif a été développé dans le décret n°2017-435 du 28 mars 2017 et dans l'arrêté interministériel du 10 mai 2017 portant application de l'article 146 de la loi de finances pour 2016 ;
- du guide médico-administratif dont un volet consacré au dossier médical en santé au travail DMST a été présenté au groupe de travail et dont trois volets supplémentaires ont été mis en ligne sur le site ministériel Alizé. Ils ont fait l'objet de deux notes de la Secrétaire Générale des MEF : une aux Directions et services chargés de les mettre en oeuvre, l'autre aux présidents des CHSCT ;
- ainsi que de la création d'une fiche de bonnes pratiques en matière de mesures d'empoussièremment.
Par ailleurs, le comité experts a mis l'accent sur la nécessaire coordination et cohérence des travaux entre les différentes instances émanant du CT.

Copil Tripode/Nantes

Deux groupes de travail du Copil Tripode (14 mars et 5 mai 2017) et un Copil (16 juin 2017) se sont tenus et ont porté principalement sur 3 points :

- l'étude épidémiologique et notamment son étude de mortalité dont les modalités ont été remises en question par les organisations syndicales en ce qui concerne les redressements statistiques utilisés et le nombre d'agents à statut vital inconnu. Un redressement statistique plus adapté a été adopté ainsi qu'une procédure de recherche affinée pour ces agents qui se fera avec l'appui du Service des Retraites de l'Etat (SRE) et une nouvelle sollicitation du Registre National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP). Ces démarches nécessitent une prolongation de la durée du marché public de l'étude de 9 mois actuellement en cours d'élaboration. Un nouveau cahier des charges sera élaboré au cours du 2ème semestre 2017 en concertation avec les organisations syndicales du Copil Tripode.
- le classement du Tripode en site amiante, demandé par l'ensemble des organisations syndicales. Déjà destinataire d'un courrier en novembre 2013 qui a conduit à la création de l'ASCAA, le Premier Ministre a été saisi par les Ministres le 2 février 2017 de l'opportunité d'un classement fondé notamment sur les premiers résultats de l'étude de mortalité. Par courrier du 21 mars 2017 aux organisations syndicales, le Premier ministre a confié à l'IGAS la mission d'effectuer un récolement des différentes

études épidémiologiques sur le sujet de façon à objectiver le niveau d'exposition des agents du Tripode, préalable, à une éventuelle prise en compte législative de la situation du Tripode. Par ailleurs, une fiche énonçant les conditions juridiques dans lesquelles une reconnaissance de site pourrait se mettre en oeuvre a été partagée avec les représentants du personnel.

- L'extension, par le biais d'un arrêté ministériel, de la compétence de la Commission de réforme ministérielle au profit des agents du Tripode est en cours d'élaboration. Son objectif est d'unifier la procédure afférente afin d'éviter les dysfonctionnements apparus au sein de certaines Commission de réforme départementales.

Comité experts amiante bâtementaire

Il s'est tenu le 11 mai 2017 et principalement sur 4 sujets : l'actualisation des dossiers techniques amiante (DTA) et la mise en place de la signalétique amiante ; l'état des DTA non réalisés jusqu'à présent ; la mise en oeuvre de la feuille de route ministérielle ; les problèmes rencontrés sur certains sites.

Les trois premiers points seront approfondis ultérieurement en raison de la priorité donnée, sur demande des Fédérations au 4ème point de l'ordre du jour :

Cité Cambronne à Nantes. Ont été abordées les suites à donner à un repérage étendu de matériaux amiantés effectué dans le bâtiment Graslin, dont les conclusions n'ont pas permis, de localiser avec certitude la présence d'amiante du fait de la méthodologie de prélèvement employée. En raison de cette incertitude, l'ensemble des plâtres doit être considéré comme contenant des matériaux amiantés (liste B).

Tour de Bretagne à Nantes. Une émission de fibres d'amiante a été repérée lors de travaux de maintenance sur des volets de désenfumage en février 2017. Par la suite, un test réalisé en mars 2017 dans un étage inoccupé a confirmé l'émission de fibres lors du déclenchement de ces volets. Le syndic de copropriété a informé en avril 2017 les copropriétaires de ces événements, puis a missionné

un bureau d'études afin de dresser une étude de faisabilité, dans la perspective du retrait de l'ensemble des volets de désenfumage de la tour et, dans l'attente, de définir des mesures provisoires de gestion du risque amiante. Parallèlement, une campagne de mesures d'empoussièrement de l'air en fibres d'amiante est réalisée depuis la fin du mois de mai sur l'ensemble des niveaux de la tour. Prévue jusqu'à fin juillet, elle devrait être suivie de mesures périodiques. Une information a été communiquée aux personnels et au CHSCT 44 sur les actions retenues. La situation demeure suivie avec vigilance compte tenu des résultats défavorables constatés en juin dernier sur deux mesures (deux sas situés dans les parties communes). Des mesures provisoires de confinement et d'information des personnels ont été prises en conséquence et un nettoyage des zones concernées été réalisé par une entreprise spécialisée en désamiantage.

**Martinique :
Le choix de
l'immeuble
Delgrès
est
abandonné !**

Les 20^{ème} et 21 étages ont été dépoussiérées le 22 juin dernier sous contrôle de l'Inspecteur du Travail. Le Secrétariat Général de Bercy a demandé le 29 juin au conseil syndical, qui a accepté : le contrôle des escaliers, le contrôle périodique de l'air jusqu'aux travaux de remplacement des clapets ainsi que le dépoussiérage préventif des cadres des clapets dans l'attente de leur remplacement. Les acteurs préventeurs des MEF (ISST, SEP

de l'Administration Centrale de Bercy) ainsi que les personnels sont informés en permanence et associés à la concertation locale. La DGFIP qui a accepté le droit de retrait d'un agent s'est déclaré disposée à en accepter d'autres et à reloger les agents.

FO Finances, en lien avec sa section départementale, suit ce dossier de près. **FO Finances** a demandé la prise en compte de la problématique des clapets dans d'autres bâtiments du Ministère afin que des mesures de prévention soient mises en oeuvre en cas de présence d'amiante.

Site de Cluny à Schoelcher (Martinique). La présence de matériaux amiantés et d'infiltrations régulières et importantes dans un site abritant des agents de la DGFIP et de la DIECCTE a été constatée. L'identification des désordres est en cours par la DGFIP, gestionnaire de l'immeuble. Un bureau

d'études chargé d'émettre des préconisations sur l'ensemble du bâtiment a été missionné par le Préfet. L'Administration a enfin admis qu'il est nécessaire d'établir un Dossier Technique Amiante (DTA) unique de façon à améliorer le repérage et la localisation des Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA).

Le relogement des agents de la DIECCTE est prévu d'ici deux ans dans des locaux neufs. **FO Finances** est intervenue, une fois de plus, pour soutenir la demande unanime des agents d'être immédiatement relogé dans un immeuble sécurisé et sain. **FO Finances** a rappelé que l'immeuble Delgrès était bien loin de remplir ces critères ! A la grande satisfaction de **FO Finances**, la DGCCRF a, en séance, annoncé que l'immeuble Delgrès n'était plus retenu et qu'elle avait saisi le Préfet, afin de trouver une solution de relogement provisoire. **FO Finances** veillera à ce que l'immeuble retenu soit sécurisé et sain dans l'intérêt des agents de la DIECCTE. Par ailleurs, nous avons eu l'assurance que les attestations d'exposition avaient bien été délivrées aux agents de l'immeuble Cluny dans son entier : aux agents DGFIP et aux agents de la DIECCTE qui occupent cet immeuble.

CDFiP de Montargis. **FO Finances** a demandé, une fois de plus, l'abandon de ce site « Pailleron » amianté au profit d'un projet de réhabilitation porté par la Mairie de Montargis. Plus généralement des solutions sont attendues pour tous les bâtiments à structure métallique de ce type. Un examen de ces bâtiments est en cours avec les Directions afin d'établir le bilan du risque amiante sur ces sites.

FO Finances a réitéré sa demande d'abandon de tous les sites de ce type (qui sont au nombre de six) dans l'intérêt des agents. Un provisoire qui n'a que trop duré !

Un groupe de travail du comité experts amiante consacré aux archives. s'est tenu le 3 mai 2017 et a principalement examiné le contexte de la mise en oeuvre et les procédures couvertes par la circulaire du ministère de la Culture du 5 août 2015 ainsi que la mise en place dudit groupe de travail au sein des MEF. Les débats ont notamment porté

sur la pertinence des méthodes d'analyses relatives à l'amiante en matière d'archives dans la mesure où elles ne peuvent être qualifiées de Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA). Un groupe de travail restreint s'est réuni le 28 juin dernier pour travailler sur la prise en compte des fonds d'archives collectés et sur la méthodologie d'analyse par sondage de l'état physique des archives. Un

Comité experts amiante poursuivra ces travaux en septembre prochain.

Bonne nouvelle accueillie favorablement par FO Finances: l'annonce par la présidente du CHSCTM de la création d'un poste de Directeur de projet amiante au sein de la DRH du Secrétariat Général et en lien avec les Directions générales, pour traiter le dossier amiante dans sa globalité et pour coordonner les travaux des diverses instances sur le sujet.

Quant au Tripode de Nantes, **FO Finances** a bien acté les propos de M. LE MAIRE, lors du CTM du 12 juillet, annonçant comme prioritaire une décision sur ce dossier.

Création d'un poste de Directeur de projet amiante à la DRH du Secrétariat Général.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ

HYGIÈNE & SÉCURITÉ

<http://www.financesfo.fr/>

SUR Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ: